



PREFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

SOUS-PREFECTURE DE REDON
Réglementation et Libertés Publiques

ARRETE

PORTANT INSCRIPTIONS SUR LA LISTE DEPARTEMENTALE DES FORMATEURS DE PROPRIETAIRES DE CHIENS DANGEREUX

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET DE L'ILLE ET VILAINE**

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2009 portant organisation de la préfecture d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 donnant délégation permanente de signature pour l'ensemble du département à M. Jean-Michel BRUNEAU, sous-préfet de Redon ;

VU les arrêtés préfectoraux des 12 octobre 2009, 19 octobre 2009, 19 novembre 2009, 25 novembre 2009, 26 novembre 2009, 15 décembre 2009, 20 janvier 2010 et 26 février 2010 portant habilitation de formateurs de propriétaires ou de détenteurs de chiens dangereux ;

ARRETE :

Article 1 : La liste départementale des formateurs de propriétaires de chiens dangereux est établie suivant le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Saint-Malo et de Fougères, les commandants de compagnies de gendarmerie, les directeurs de circonscription de sécurité publique et le directeur départemental des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Redon, le 26 février 2010
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de REDON


Jean-Michel BRUNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.
Vous avez également la possibilité de former :
▶▶ un recours gracieux (auprès du préfet d'Ille et Vilaine, 3, avenue de la préfecture à Rennes)
ou
▶▶ un recours hiérarchique (auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales - direction des libertés publiques et des affaires juridiques - sous direction des libertés publiques et de la police administrative - place Beauvau - 75800 PARIS cédex 08)
Le recours administratif doit être introduit dans le délai de deux mois après notification de la décision à peine de forclusion. Le recours administratif proroge le délai de recours contentieux.

Liste du département d'Ille-et-Vilaine des formateurs de propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux

Identité	Adresse professionnelle	Coordonnées téléphoniques et courriel	Diplôme, titre ou qualification	Lieu de délivrance des formations	Date de délivrance de l'habilitation
M. Philippe ALLAIN « Couleur Canine »	7, rue Michel Egault Saint-Malo	02 99 82 44 63 couleurcanine@orange.fr	Brevet de Monteur de Club délivré par la Commission d'Utilisation Nationale et plus de 2 ans d'expérience	Locaux : Théorique : mairie Saint Jouan des Guérets Pratique : La Boudeville à Saint Malo (35400)	12 octobre 2009
M. Abel MAURRAIS (chiens de 2 ^{ème} catégorie uniquement)	Le Plessis Coudray LANDUJAN	02 99 07 30 65 abel.maurrais@wanadoo.fr	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience	Local : Le Plessis Coudray à Landujan (35360)	19 octobre 2009
M. Anthony FRIN (L'Arche de nos Compagnons)	La Prairie Saint Germain du Pinel	02 99 96 70 60 frin.anthony@orange.fr	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience	Locaux : Théorique : salle Duguesclin (mairie) à Saint Germain du Pinel Pratique : La Prairie à Saint Germain du Pinel	19 novembre 2009
M. Claude GOISBEAU (Chenil de Marly)	La Gannarais CARDROC	02 99 45 83 01 claudc.goisbeau@wanadoo.fr	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience	Locaux : Chenil de Marly 35190 CARDROC	25 novembre 2009

<p>M. Paul LARMET (Chenil Service)</p>	<p>Le Petit Caleuvre BETTON</p>	<p>02 99 55 82 99 plarmet@yahoo.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience</p>	<p>Locaux : SA Chenil Service Le Petit Caleuvre à 35830 BETTON</p>	<p>26 novembre 2009</p>
<p>Mme Victoire LEPAROUX épouse DALIGAULT (Chenil Service)</p>	<p>Le Petit Caleuvre BETTON</p>	<p>02 99 55 82 99 victoire.leparoux@yahoo.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, Bac professionnel « conduite et gestion de l'élevage canin », attestation formation de formateurs à attestation d'aptitude de l'ISTAV</p>	<p>Locaux : SA Chenil Service Le Petit Caleuvre à 35830 BETTON</p>	<p>26 novembre 2009</p>
<p>M. Yann GUELLEC (Chenil Service)</p>	<p>Le Petit Caleuvre BETTON</p>	<p>02 99 55 82 99 yanguellec@hotmail.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ; Bac professionnel « conduite et gestion de l'élevage canin », attestation formation de formateurs à attestation d'aptitude de l'ISTAV</p>	<p>Locaux : SA Chenil Service Le Petit Caleuvre à 35830 BETTON</p>	<p>26 novembre 2009</p>

Mlle Aline DEZECOT	La Boulay Aubry CHANTEPIE	02 99 32 00 14 educationpositive@sfr.fr	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience	Uniquement au domicile des particuliers	15 décembre 2009
Mme Valérie LE ROLLAND épouse MONTGERMONT (Association Pas Si Bête)	L'Enhaut FORGES-LA- FORÊT	06 14 76 42 91 asso.passibete@laposte.net	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience	Localaux : •salles communales - Forges-la-Forêt - Martigné-Ferchaud - Retiers •au domicile des particuliers •l'Enhaut à Forges- la-Forêt (limité à 2 personnes par séance)	20 janvier 2010
Monsieur Philippe TEURNIER	La Ville André à MAURE de BRETAGNE	06 30 39 08 63 prodog.teurnier@laposte.net	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience	• au domicile des particuliers Localaux : • Théorique : ▶ Local communal, 2 rue Larnennais à Sixt sur Aif ▶ Salle communale, Espace Culturel du Rotz à Maure de Bretagne • Pratique : - La Guerche à Sixt / Aif - La Ville André à Maure de Bretagne	26 février 2010